



## Hénin-Beaumont

### Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

### Service Entreprendre

Affaire suivie par : Estelle DEDOURGE

Tél. : 03 21 74 87 44

[estelle.dedourge@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:estelle.dedourge@mairie-heninbeaumont.fr)

À Hénin-Beaumont, le

### **Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public dans le cadre de la fête de la Toussaint**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la fête de la Toussaint le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2026, la commune d'Hénin-Beaumont souhaite proposer aux habitants un service de fleuristerie aux entrées des cimetières de la ville.

A cet effet, la ville a décidé d'ouvrir 4 emplacements de 6 mètres linéaires chacun, sur le domaine public communal, le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2026 durant les horaires d'ouverture des cimetières (de 8 h à 19 h) :

- Cimetière centre : entrée par la rue de l'égalité ;
- Cimetière centre : entrée par le parking rue Ampère ;
- Cimetière paysager : entrée par la rue du docteur Laennec ;
- Cimetière de Beaumont : entrée par le Boulevard Eugène Thomas ;

Ces lieux constituant des dépendances du domaine public, et afin de se conformer à la législation en vigueur (l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public), un dossier de candidature a été mis en place pour ces espaces de vente. Vous le trouverez en pièce jointe à ce courrier.

Conformément à la Décision du Maire n°2025-488 du 26/11/2025, l'occupation du domaine public communal est soumise au paiement d'une redevance de 2 € du mètre linéaire par jour d'occupation.

Le dossier sera évalué selon les critères suivants :

- 30 % sur la qualité des produits proposés et notamment sur l'origine des produits : produits conçus artisanalement, produits issus de la revente... ;
- 30 % sur le lien entre les produits proposés à la vente et la fête de la Toussaint ;
- 20 % sur l'assiduité (taux de présence durant les heures d'ouverture du cimetière) ;
- 20% sur l'aspect environnemental (provenance des fleurs) ;

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection. Les dossiers non complets ou restitués en retard ne seront pas étudiés.





**Hénin-Beaumont**

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles et **illustrant votre outil de vente.**

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant. Les places vacantes seront librement attribuées par les organisateurs.

Dossier complet à retourner avant le mercredi 21 octobre 2026 – 12 h, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont**  
**Mise en concurrence du domaine public**  
**1 place Jean Jaurès**  
**62110 HENIN BEAUMONT**  
ou par mail à : [service.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:service.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS,

Maire d'Hénin-Beaumont

